

CERTIFICATION DE PRODUITS

Dossier : P253554/P1

RAPPORT D'AUDIT

DEMANDEUR :	EQUIPE D'AUDIT :
Nom : NUTRIPACK	Responsable d'audit (RA) : Emilie HIRSOUX
Adresse du siège social : 150 route de Lallaing, Flines les Raches	Auditeur (A) : /
Site(s) audité(s)* : Nutripack Flines lez Raches	Observateur (O) : /
Nom et fonction du représentant de l'entreprise : Sophie De Meester, Assistante sécurité alimentaire	Expert(s) (E) : /
	Superviseur (S) : /
Langue utilisée au cours de l'audit : ☒ Français ☐ Anglais ☐ Autre :	
Interprète: ☒ Non ☐ Oui (préciser son nom et sa fonction)	
Nom :	Fonction :
Date de l'audit : 31 octobre 2025	Durée de l'audit sur site en jour-homme : - Partie à distance : - Partie in situ : 0,5 jour

**indiquer les sites permanents, les sites temporaires et les sites virtuels*

Constitution du rapport

Page

I	RELEVÉ DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT	2
II	INFORMATIONS RELATIVES A L'AUDIT	3
III	INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A L'ENTREPRISE	4
IV	CONSTATATION D'AUDIT	4

La reproduction du présent document n'est autorisée que sous sa forme intégrale

L'activité d'audit est basée sur un échantillonnage des informations disponibles. L'absence de relevé de non-conformité constitue une présomption et non une preuve de conformité aux exigences auditées, et les recommandations de l'audit sont soumises à une revue indépendante avant toute décision concernant la délivrance, le maintien ou le renouvellement de la certification. En aucun cas le LNE ne saurait être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect, consécutif ou non-consécutif, corporel, moral, matériel ou immatériel, résultant de l'utilisation des informations figurant dans le rapport.

© LNE : L'usage de ce formulaire est expressément limité aux missions d'audit mandatées par le LNE

RAPPORT D'AUDIT

NUTRIPACK Flines Lez Raches

Dossier n° : P253554/P1

I Relevé des conclusions de l'audit

Conclusions sur le déroulement de l'audit : - respect des objectifs de l'audit, - toutes les activités figurant au plan d'audit ont bien été auditées, - toutes les exigences des chapitres, sous chapitres et différents alinéas des référentiels figurant au plan d'audit ont bien été auditées. Si non, justifier :	Oui ☒ ☒ ☒	Non ☐ ☐ ☐
Difficultés rencontrées : Si oui, préciser : Aucune difficulté	☐	☒

Conclusions du responsable d'audit :

Les dispositions documentaires et vérifiées sur le terrain permettent de répondre au exigence du décret 2021-461
Les dispositions en matière de limitation de la perte accidentelle de granulés dans l'environnement ont été prises en compte par l'entreprise Nutripack Flines lez Raches.
Les zones à risque ont été identifiées et des procédures de contrôle sont établies. Les moyens nécessaires sont déployés et sont de nature à limiter au maximum les pertes de granulés.
De plus, la sensibilisation du personnel pour limiter les risques de déversement accidentel et nettoyer au fur et à mesure est réalisée.
Des inspections sont réalisées tous les 6 mois et toutes les semaines et sont documentées.

Les conclusions du responsable d'audit constituent un des éléments pris en compte par le LNE dans le processus de certification.
Elles ne présument ni ne constituent la décision de certification.

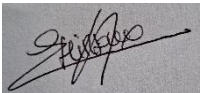
BILAN DES NON CONFORMITES ETABLIES LORS DU PRESENT AUDIT : 1

BILAN DU SOLDE DES FICHES DE NON CONFORMITE DE L'AUDIT PRECEDENT : 0

Les fiches de présence signées en réunion d'ouverture et de clôture sont transmises séparément au présent rapport.
Les fiches de NC renseignées par l'entité doivent être retournées à [Emilie HIRSOUX](#) (Responsable d'Audit) avant le **28 novembre 2025**

Note : les éléments de preuve de la mise en œuvre des corrections et des actions correctives pour les non conformités sont un préalable à la prise de décision de certification.

Subsiste-t-il des opinions divergentes sur les constats d'audit et les conclusions ? Si oui, préciser :	Oui ☐	Non ☒
Commentaires éventuels du représentant de l'entreprise : RAS		

Date 31/10/2025	Signature du responsable d'audit : Original signé 	Signature du représentant de l'entité : Original signé - Valant attestation de remise du présent rapport - Valant attestation de remise du relevé de conclusions et des fiches de NC *supprimer la mention non applicable
--------------------	--	--

RAPPORT D'AUDIT

NUTRIPACK Flines Lez Raches

Dossier n° : P253554/P1

II Informations relatives à l'audit

Type d'audit

Admission / Initial	☐	Suivi année 2025-2026 (inopiné avec BRCGS)°: ☒
Supplémentaire	☐	Autres (préciser) ☐
Extension	☐	Pré-audit ☐

Critères de l'audit

Documents de référence :

Décret n°2021-461 du 16 avril 2021

Manuel qualité de l'entreprise (édition en vigueur) : NA

Objectifs de l'audit

Evaluer l'aptitude de l'entreprise :

- À vérifier l'existence et la mise en œuvre effective des procédures mentionnées à l'article D. 541-362 adopté et mis en place par l'Entreprise et sa conformité aux exigences du décret
- A vérifier que les contrôles ont été effectués régulièrement

Portée de l'audit

Référentiels et produits certifiés

Libellé décrivant le champ de l'audit : (numéro(s) de certificat ou catégorie(s) de produits)

Application du décret n°2021-461 du 16 avril 2021 (Prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement) sur le site Nutripack Flines lez Raches

Eventuelles différences constatées par rapport au dossier de demande, y compris éventuelle demande formulée au cours de l'audit par l'entreprise et suite donnée par l'équipe d'audit

Aucune différence constatée

III Informations générales relatives à l'entreprise

Quantité totale de granulés plastiques industriels dans l'Entreprise	405 tonnes
--	------------

Granulés de plastiques industriels	
Dimension du plus petit granulé manipulé	2 mm
Dimension des mailles des tamis	Grilles métalliques percées <1,95mm

Présentation de l'entreprise et contraintes spécifiques à l'entreprise (compte tenu de son activité et de son organisation) :

L'entreprise Nutripack de Flines-lez-Raches a été créée en 1985 ; elle est la maison mère de 6 entreprises Nutripack Europe et est rattachée au groupe français Impact Group.

Le site de Nutripack Flines-lez-Raches s'étend sur un peu plus de 10 000 m².
Monomatériaux PP et PET.

L'entreprise emploie 107 personnes incluant les intérimaires à fin 2024 et les équipes fonctionnent :

Le site est spécialisé dans la fabrication de barquettes, pots, couvercles PP par injection et depuis 2022, a étendu son activité sur la fabrication de barquettes en cellulose moulée.

Son parc machines est constitué de :

- 29 presses à injection ;
- 8 lignes de moulage cellulose : C01, C02, C03 et C04 jusqu'à C08

9 silos PP sont présents sur le site ainsi qu'un broyeur PP. Les colorants sont stockés en sacs. De la matière est également stockée en sac en extérieur.

Le site a intégré la démarche Clean Sweep et anticipé les futures exigences de la réglementation européenne à venir.

IV Constatation d'audit

Traitement des réclamations :

- sur les sites certifiés : examen des enregistrements – nombre de réclamations et suivi
- transmises par le LNE (s'il y a lieu)

Aucune réclamation ou mise en demeure réceptionnée par l'entreprise. Absence de réclamation transmise par le LNE.

Références des procédures examinées au cours de l'audit :

- Il existe un plan d'identification des zones à risque mis à jour en septembre 2025. Le dossier GPI transmis comprend : plan des 9 zones à risques pour la perte de granulé. Equipe de 6 personnes impliquées dans le maintien de la certification GPI au quotidien.
- Les granulés plastiques sont stockés et transportés en silos ou en sac. L'intégrité de ces derniers est vérifiée lors des visites terrain hebdomadaire réalisé par Julie. Chaque machine reçoit un smiley en fonction du risque de perte de granulés présent sur celle-ci.
- Une culture de nettoyer au fur et à mesure est présente sur le site. Ceci est surtout vérifié pour les zones de manipulations des granulés. Le Mode opératoire MO-039-PRO Instruction, « en cas de sac percé » est affichée dans les zones. Un personnel extérieur au site est en charge du nettoyage des grilles et des allées dans la zone de production et au niveau des extérieurs. Son plan de nettoyage est disponible ainsi que les enregistrements associés. Des kits de nettoyage sont disponibles. Vu MO-048-PRO nettoyage des presses du 17/11/22 et vu MO-045-PRO NETTOYAGE ZONE MP.
- Le site ne possède un bassin de rétention qui est nettoyé régulièrement. Vu dernier entretien du 7 octobre 2025 et liste des prestations réalisées par le prestataire.
- Des contrôles internes sont effectués régulièrement. De plus des inspections hebdomadaires sont réalisées dans les ateliers et zones identifiées à risque.
- La formation du personnel est réalisée par le service RH pour les nouveaux arrivants. Le livret d'accueil Clean Sweep a été consulté. Les responsables ont reçu une formation par l'assistante sécurité alimentaire.

RAPPORT D'AUDIT

NUTRIPACK Flines Lez Raches

Dossier n° : P253554/P1

Références des procédures examinées au cours de l'audit :

- De plus, des affichages sont présents au niveau des silos. Ces poster basés sur la communication OCS ne possède pas de texte afin d'être compréhensible par l'ensemble des transporteurs.
- g) Des audits semestriels sont réalisés sur l'ensemble des zones à risques et une revue des procédures est également réalisée. Des audits internes semestriels sont réalisés et une note globale est attribuées. Vu suivi du 5 du 10/10/25 et grille d'audit associée note de 76,6% attribuée.

Points Forts :

- Partie documentaire et audits terrains très bien géré
- Affichage et accueil au poste

Points conformes à surveiller:

- Rangement des kits de nettoyage dans l'atelier injection

Texte de référence : article D.541-362 du décret n°2021-461 du 16 avril 2021	Conforme	N° de la fiche de non conformité
Adopter des procédures prévenant la dispersion de granulés de plastiques industriels dans l'environnement. Elles visent à :		
Identifier les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	C	
Vérifier périodiquement que les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination de ces granulés dans l'environnement	C	
Confiner et ramasser tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	NC	Non-conformité N°1
Procéder régulièrement au nettoyage des bassins de rétention situés en amont des équipements mentionnés au premier alinéa de l'article D. 541-361 et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	C	
Inventorier et s'assurer régulièrement du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs mentionnés à l'article D. 541-361;	C	
Former et sensibiliser, notamment par voie d'affichage, le personnel et les tiers intervenant sur le site;	C	
Réaliser des contrôles internes semestriels de ces procédures.	C	

IV.A Définition et classification

Définition

Non-conformité : Non-satisfaction d'une exigence (cf. définition de l'ISO 9000 : 2015)

Action corrective: Action visant à éliminer la cause d'une non-conformité et à éviter qu'elle ne réapparaisse (cf. définition de l'ISO 9000 : 2015).

Correction: Action visant à éliminer une non-conformité détectée (cf. définition de l'ISO 9000 : 2015).

RAPPORT D'AUDIT
NUTRIPACK Flines Lez Raches

Dossier n° : P253554/P1

Un point conforme à surveiller est une situation conforme présentant des risques par rapport à une exigence du référentiel d'audit ou une situation conforme à suivre.

-> justifier le risque et le fait qu'il n'y a pas d'écarts

RAPPORT D'AUDIT

NUTRIPACK Flines Lez Raches

Dossier n° : P253554/P1

IV.B Fiches de Non-Conformité

FICHE DE NON CONFORMITE N°1	
NON-CONFORMITE CONSTATEE	
RA ou A	Critère d'audit non respecté (§ et millésime du (des) référentiel(s) et/ou le cas échéant, référence à la documentation de l'entreprise) : Décret no 2021-461 du 16 avril 2021 - c-) Enoncé et preuve de la non-conformité : Le site doit confiner et ramasser tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site hors derrière la zone de branchement des tuyaux (orgue), et au niveau des extérieurs au pieds des 9 silos, une accumulation de granulés est présent sur le sol .
	Nom de l'Auditeur : Emilie HIRSOUX Date : 31/10/2025
	<i>Note : La date d'envoi de la présente fiche est mentionnée sur le relevé des conclusions de la réunion de clôture. Elle doit être retournée complétée et accompagnée des éléments de preuves des actions engagées.</i>
COMMENTAIRE EVENTUEL :	
ENTREPRISE	CORRECTION : - les granulés derrière l'orgue ont été ramassés et confinés immédiatement après l'observation de Mme Hirsoux pendant l'audit GPI le vendredi 31/10. - le changement des chaussettes en haut des silos a été effectué le jeudi 13/10/2025 et empêchera la fuite accidentelle des granulés par l'évent lors du chargement des silos. Le sol au pied des silos a été nettoyé à l'aide d'un aspirateur Date cible : 13/10/2025
	ANALYSE DES CAUSES DE LA NON CONFORMITE Les granulés derrière l'orgue résultent d'un nettoyage pas assez approfondie et le manque d'équipement adapté. La présence de granulés au sol à l'extérieur est la conséquence de chaussettes usées et déchirées au niveau des événements des silos. Elles avaient perdu leur fonction de rétention de granulés en cas de débordement accidentelle des silos.
	ACTION(S) CORRECTIVE(S) PROPOSEE(S) : - Achat d'un aspirateur facile à manipuler avec rallonge pour mieux accéder à l'espace derrière l'orgue. Le nettoyage de cet endroit a été rajouté aux tâches hebdomadaires de notre agent de nettoyage. - Un contrôle des chaussettes sera réalisé tous les mois. Le changement sera réalisé dès l'apparition de signes d'usure. Tous les jaudis la zone silos est nettoyée par notre agent de nettoyage. En cas de fuite accidentelle de granulés plastiques suite à un débordement de silo, un aspirateur eaux/poussières a été acheté permettant de nettoyer immédiatement indépendamment des conditions météorologiques. Date cible : 13/10/2025
AVIS DU RA ☒ Correction satisfaisante ☐ Correction non satisfaisante – voir argumentaire ci-dessous.	
RA	Nom du Représentant de l'Entreprise : Julie DE MEESTER BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PROPOSEES (Correction & actions correctives) (à compléter systématiquement avant transmission du rapport au chef de projet certification) ☒ La non-conformité est levée ☐ Les actions proposées sont à vérifier Argumentaire (éléments ayant permis de lever la N.C., éléments non transmis, éléments insuffisants, points à revoir, vérification préconisée...) <i>6 éléments transmis permettant de lever la non-conformité.</i> Nom du Responsable d'Audit (RA) : <i>Emilie Hirsoux</i> Date : <i>1-12-25</i>